

Calamité agricole

Guide d'aide à la création d'un compte et à la télédéclaration sur « Calamnat »

Ce guide est divisé en 2 parties :

- A) L'inscription au service de télédéclaration « Mon compte »
- B) le guide de saisie de la télédéclaration pour le cas des pertes de récolte et pertes de fonds sur prairie

Avertissement d'utilisation:

* Il y a parfois des problèmes de compatibilité, notamment lors de la signature électronique des dossiers avec Google chrome, préférez donc Firefox ou, à défaut, Internet explorer (pas de retour actuellement sur Safari)

* Pour naviguer dans les étapes, utilisez les boutons « suivant », « étape suivante », « précédent » présents en bas de page. N'utilisez pas les flèches « page précédente » de votre navigateur sous peine de désynchroniser et de perdre la saisie en cours



A) Inscription au service de télédéclaration « Mon compte »

Si vous avez déjà réalisé une télédéclaration pour une précédente calamité agricole, il est nécessaire de recréer un compte sur le nouveau portail « moncompte » en suivant la procédure ci-dessous.

Étape 1 : Connexion au site

Rendez-vous à l'adresse : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/> sur votre explorateur internet. La page d'inscription s'affiche directement.

Étape 1bis :

Si vous vous rendez directement sur la page « télécalam », vous pouvez créer votre compte en cliquant sur « Vous ne disposez pas de compte de connexion ? Cliquez ici ».


Portail d'authentification

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Vous ne disposez pas de compte de connexion **moncompte** ? [Cliquez ici](#)
Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici](#)

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? [Cliquez ici](#)

 Vous ne recevez pas le courrier électronique permettant d'activer votre compte, pensez à consulter votre dossier des indésirables.

Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : assistance_dsa@agriculture.gouv.fr

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accédez librement à vos applications.

● ● ● ● ministère de l'agriculture et de l'alimentation - SDSI Hébergement de sécurité / v2.7

Étape 2 : renseignement et création du mot de passe

Complétez les différents champs avec les éléments demandés. Pour le nom et prénom, il faut compléter avec le représentant légal de la société ou l'un des associés en cas de GAEC.

Inscrivez-vous en un instant pour accéder aux téléprocédures et téléservices du Ministère en charge de l'Agriculture.

Nom de naissance *

Prénoms *

Adresse électronique *

Mot de passe *

Confirmation du mot de passe *

J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation

S'INSCRIRE

* Champs obligatoires

Compléter les informations

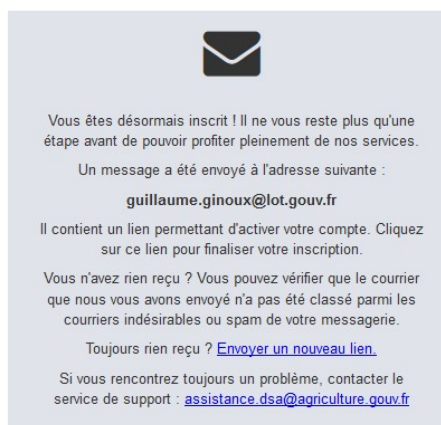
N'oubliez pas de valider la case Avant de cliquez sur « s'inscrire »



Veillez utiliser une adresse mail permanente (les adresses du type nom@jetable.fr ne seront pas prises en compte).

Le mot de passe est à conserver car il vous servira à accéder à la télédéclaration

Vous arriverez sur une page de confirmation de cette partie avec le messenger suivant :



Étape 3 : activation du compte

Allez sur votre messagerie pour consulter le message de l'expéditeur : **ne-pas-repondre.usager@agriculture.gouv.fr**.

Vérifiez également dans vos messages « indésirables » si vous ne trouvez pas le message.

Bonjour GUILLAUME GINOUX,

Vous recevez ce courriel car vous avez créé un compte sur « Mon Compte », un site officiel du Ministère en charge de l'Agriculture.

Pour confirmer la création de votre compte, merci de cliquer sur le lien suivant : [Confirmez votre adresse électronique](#). Ce lien sera valable 96 heures.

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, merci de copier/coller le lien suivant dans votre navigateur : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus/confirmationInscription.xhtml?u=79068f87-04f9-430f-9bee-81f284e52168-50764>

Une fois votre compte confirmé, vous pourrez accéder aux démarches en ligne du Ministère en charge de l'Agriculture sur le site « [MesDemarches](#) ». Votre adresse électronique sera votre identifiant.

Afin de faciliter vos futures démarches en ligne, nous vous invitons à compléter vos informations personnelles et à accepter le partage de vos données au sein du Ministère en charge de l'Agriculture et de ses opérateurs (pour le pré-remplissage des formulaires par exemple).

Pour que les courriels envoyés par le Ministère en charge de l'Agriculture ne soient pas considérés comme des courriels indésirables, nous vous conseillons d'enregistrer l'adresse électronique « ne-pas-repondre.usager@agriculture.gouv.fr » parmi vos contacts.

En cas de difficultés, veuillez contacter l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

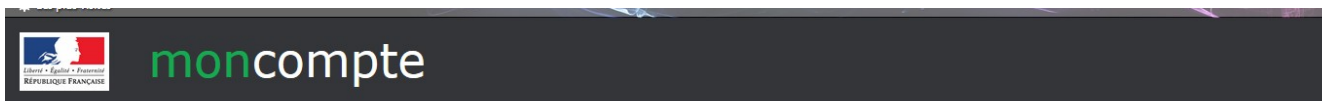
Cordialement,

L'équipe « Mon Compte ».

Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre. Vous recevez ce courriel car vous avez créé un compte sur <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus>.

Cliquez sur « confirmer votre adresse électronique » à l'intérieur du message.

Vous obtiendrez le message de confirmation suivant



C'est presque terminé !



Votre compte a été activé. Vous pourrez commencer à utiliser nos services une fois connecté.

Nous vous incitons à vous connecter à votre espace personnel afin de compléter vos informations, particulièrement si vous avez déjà un compte au Ministère en charge de l'Agriculture.

RETOUR AU PORTAIL

Vous pouvez cliquer sur « Retour au portail » pour compléter vos informations personnelles (adresse, coordonnée, date de naissance...)

B) guide de saisie de la télédéclaration

(pour les pertes de récolte et pertes de fonds sur prairie)

Étape 1 : Accès au site

Accéder au site de la télédéclaration en utilisant le lien direct :

<https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>


Pour information, vous pouvez également trouver toutes les informations sur les calamités et accéder au site de télédéclaration en passant par le portail « mes démarches » : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> (rubrique : exploitation agricole / toutes les démarches. A partir de cette page, il faut faire défiler les aides pour trouver la rubrique «Demander une indemnisation calamités agricoles »)

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Vous ne disposez pas de compte de connexion [mon compte](#) ? [Cliquez ici](#)

Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici](#)

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? [Cliquez ici](#)

 Vous ne recevez pas le courrier électronique permettant d'activer votre compte, pensez à consulter votre dossier des indésirables.

Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : assistance_dsa@agriculture.gouv.fr

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.
Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

M'authentifier

Complétez votre identifiant (adresse mail) et mot de passe (défini lors de l'inscription), puis cliquez sur « M'authentifier »

Si vous avez oublié votre mot de passe vous pouvez cliquer sur la ligne correspondante pour recevoir un nouveau mail d'activation.

Étape 2: Choix du Siret

Sélectionnez le numéro Siret correspondant à votre société dans le menu déroulant ou cliquez sur « ajouter un nouveau SIRET » si ce dernier n'est pas dans la liste



The screenshot shows the 'telecalam' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo of the 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION' and the text 'Bienvenue GUILLAUME GINOUX'. Below this, there is a section titled 'Choix du SIRET pour la demande d'indemnisation'. The text in this section reads: 'Sélectionner un SIRET dans la liste ou cliquer sur "Ajouter un nouveau SIRET" si celui sur lequel vous souhaitez télédéclarer un dossier n'est pas dans la liste :'. There is a dropdown menu labeled 'Choisir le SIRET' and a link 'Ajouter un nouveau SIRET'. At the bottom of the page, there are links for 'Préconisations techniques', 'Mentions légales', and 'Conditions générales d'utilisation', along with the version number 'V 2.0 / 4.1.03'.

Étape 3 : Acceptation des conditions

Il est nécessaire d'accepter les conditions générales. Vous pouvez cliquer sur « J'accepte » ou « J'accepte définitivement » pour passer à l'étape suivante.



The screenshot shows the 'telecalam' website interface on the 'CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION' page. The page title is 'CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION'. The content includes a section 'Définition et objet du Service TéléCALAM' with a list of 4 points, and a section 'Accès au Service TéléCALAM' with a list of 1 point. At the bottom of the page, there are three buttons: 'J'accepte', 'J'accepte définitivement', and 'Je refuse'. The page also features the same navigation bar and footer as the previous screenshot.

Étape 4 : Début de la télédéclaration

Cliquez sur « Effectuer ma demande » au centre de la page puis sur « continuer » puis sur « télédéclarer »

The screenshot shows the telecolom website interface. On the left, there are three main sections: 'Identification du SIRET', 'Demande d'indemnisation agricole', and 'Site utiles du MAA'. The 'Demande d'indemnisation agricole' section contains the 'Effectuer ma demande' button. On the right, there are two panels: 'Pour télédéclarer votre demande' and 'Pour effectuer une demande manuscrite'. The 'Pour télédéclarer votre demande' panel includes a 'Télédéclarer' button. The 'Pour effectuer une demande manuscrite' panel lists three steps: 1. Télécharger et compléter le formulaire de demande d'indemnisation de votre département; 2. Télécharger et compléter le formulaire d'attestation d'assurance; 3. Envoyer votre déclaration complétée à la DDT ou à la DDTM de votre département.

Après avoir cliqué sur « effectuer ma demande », vous verrez un message vous indiquant qu'un numéro de dossier est attribué et doit être conservé. Ce numéro (reçu par mail) vous permettra de revenir sur votre dossier si nécessaire

Étape 5 : Saisie des informations de l'exploitation

The screenshot shows the telecolom website interface. The browser address bar shows the URL: https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamat-usager/faces/dossier/infosAvantTeledclaration.jsp. The page header includes the logo of the Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation and the text 'telecolom'. The main content area shows the 'Votre télédéclaration' section with the following information: 'Informations sur la calamité', 'Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019', and 'La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : 19 juillet 2020'. Below this, there is a section titled 'Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration' with a warning: 'Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.' The three phases are: 1. Je déclare mon sinistre (A effectuer), 2. Je complète mes justificatifs, and 3. Je signe ma déclaration. There is also a button for 'Imprimer ma télédéclaration'.

Cliquez sur le bandeau vert pour commencer la saisie

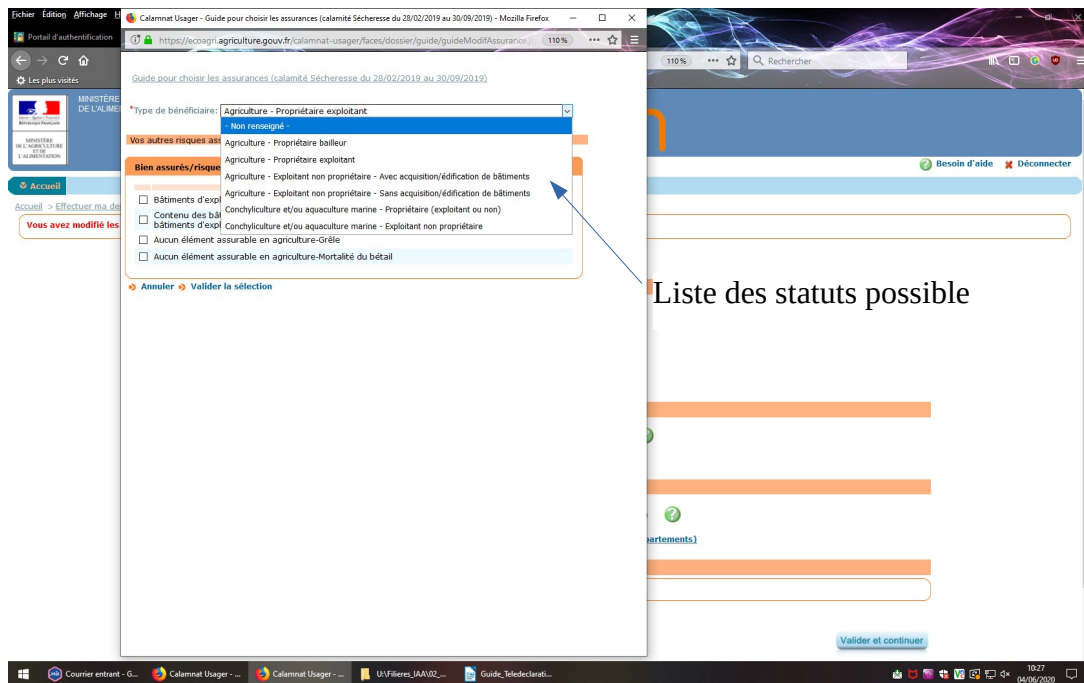
A close-up of the 'Je déclare mon sinistre' button, which is highlighted in green and labeled 'A effectuer'. A blue arrow points to the button from the text on the left.

Vous aurez peut-être un message vous demandant d'autoriser les « pop-up ». Il faut valider le message puis autoriser les pop-up car pour certaines étapes, il y a une fenêtre qui s'ouvre et qui doit être complétée





Lorsque vous cliquez sur guide, une fenêtre apparaît avec un menu déroulant pour choisir votre statut puis il faut choisir une assurance que vous disposez.



Attention : vous devez avoir une des assurances mentionnées pour être éligible à l'aide calamités

Après avoir validé les risques assurés, vous pouvez cliquer sur « valider en continuant » en bas de page

Vous devez ensuite compléter vos effectifs animaux

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages**
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

[Quitter cet assistant](#)

Informations pour la saisie des animaux...

Vous allez saisir les effectifs de vos animaux pour la calamité : Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019.

Pour chaque catégorie d'élevage :

- Les effectifs permanents à la date du sinistre qui vous sont demandés correspondent aux animaux présents sur votre exploitation à la date du 28 févr. 2019.
- Les effectifs vendus l'année précédente coïncident au nombre d'animaux que vous avez vendus en 2018.
- Les effectifs connus se rapportent aux effectifs connus de l'administration car éventuellement déclarés dans d'autres procédures.

Bovins

- [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Ovins, caprins

- [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Equins

- [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)

Porcins

- [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Aviculture, cuniculture

- [Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre](#)
- [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Gibier

- [Saisir mes effectifs vendus l'année précédente](#)

Cliquez ici après avoir complété la page

[Précédent](#) [Valider et continuer](#)

Il faut cliquer sur les lignes bleues pour avoir accès aux catégories d'animaux.

Attention : Veuillez saisir les jeunes animaux, notamment les agnelles et les génisses (ne pas tenir compte de la qualification « laitière » pour les génisses)

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers**
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

[Quitter cet assistant](#)

Informations pour la saisie de vos élevages particuliers...

Aquaculture, pisciculture, produits de la mer - Apiculture

- [Masquer mes éléments](#)

Apiculture Ruches pastorales (miel) ruche(s)

Apiculture Ruches sédentaires (miel) ruche(s)

Complétez les éléments si vous avez des ruches puis cliquez sur le bouton du bas

[Précédent](#) [Valider et continuer](#)

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

V 2.0 / 4.103

Comme pour les animaux, il faut saisir l'intégralité des surfaces de l'exploitation.

Il y a parfois des libellés différents entre les surfaces de la PAC et les surfaces des calamités. En annexe du présent document, vous trouverez la correspondance entre les codes cultures de la Pac et des calamités

ACCUEIL > LITIGER MA DEMANDE > JE DÉCLARE LA CALAMITÉ > BÉNÉFICIAIRE OU COULTEUR (AU 31/12/2019) > ASSISTANT DE DÉCLARATION DES RÉCOLTES

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures**
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

[Quitter cet assistant](#)

Informations pour la saisie de vos cultures...

ATTENTION : Vous devez déclarer la TOTALITE des surfaces de votre exploitation qui sont en PRODUCTION

Céréales et oléoprotéagineux (hors maïs)

- [Saisir mes surfaces](#)

Maïs grain

- [Saisir mes surfaces](#)

Surfaces fourragères

- [Masquer les surfaces](#)

Maïs fourrager(ère) sec	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Parcours herbacé	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie artificielle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie naturelle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie temporaire	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca

Vergers et raisin de table - Cultures pérennes

- [Saisir mes surfaces](#)

Vignes de cuve

- [Saisir mes surfaces](#)

Cultures maraîchères et légumières

- [Saisir mes surfaces](#)

Cultures florales - Pépinières - Cultures forestières

- [Saisir mes surfaces](#)

C'est la saisie de cette étape qui servira à préparer l'étape suivante

Vous arrivez maintenant sur l'étape cruciale pour le calcul des pertes de récolte. Il faut saisir les surfaces effectivement impactées par la perte de récolte

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes**
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

[Quitter cet assistant](#)

Informations pour la saisie de vos récoltes...

Voici la commune principale de localisation de vos pertes que vous avez indiquée : MARTEL.

- Si vous avez contracté une **assurance multirisques climatiques à l'exploitation** : Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » sur chacune des cultures sinistrées et saisir le montant de l'indemnité assur sur chacune d'elle. Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.
- Si vous avez contracté une **assurance multirisques climatiques à la culture** : Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » uniquement sur les cultures sinistrées concernées et saisir le montant de l'indemnité assurée perçue sur chacune d'elle. Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.
- Si vous avez contracté une **assurance Grêle** sur des cultures sinistrées : Sélectionnez « Grêle » sur les cultures sinistrées concernées et saisir le montant de l'indemnité assurance perçue sur chacune d'elles. Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

Maïs fourrager(ère) sec

Rappel de votre surface déclarée : 10.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2019 : ha a ca

Mode de récolte majoritaire : Automatique

Surface grêlée pour la culture en 2019 : ha a ca

perçues hors assurance en 2019 : euros (ex : 153.45)

[contre les risques climatiques](#)

Rappel de votre surface déclarée : 20.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2019 : ha a ca

* Mode de récolte majoritaire : Manuelle Automatique

Surface grêlée pour la culture en 2019 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2019 : euros (ex : 153.45)

Les données sont pré-complétées avec la saisie de la page précédente, si besoin, il faut baisser les surfaces impactées

Si vous avez des parcours, il faut cocher « automatique » à cette étape

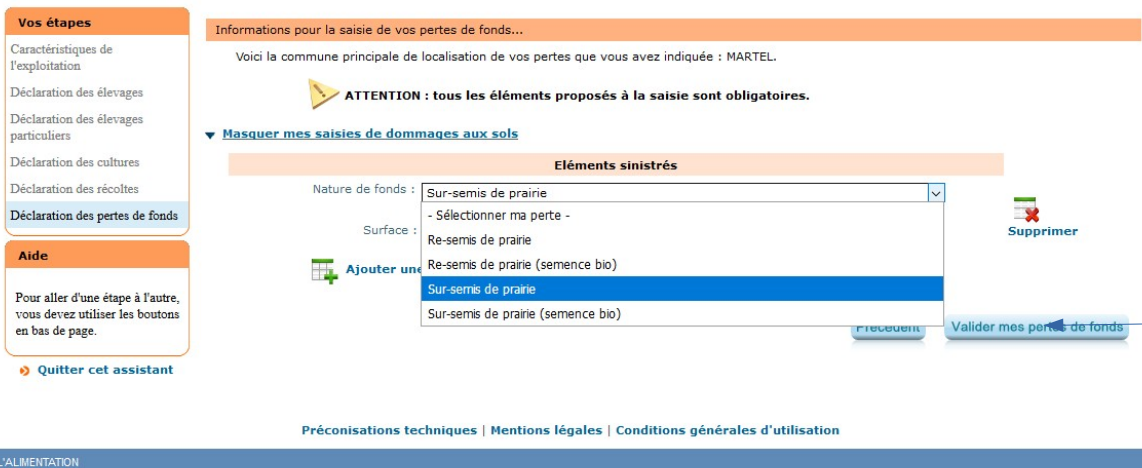
Si vous avez bénéficié d'une indemnité d'assurance, il faut saisir le montant dans la case correspondante

C'est maintenant l'étape de la déclaration des pertes de fonds



Cliquer sur le bandeau bleu puis sur « ajouter une perte »

Dans le menu déroulant, choisir le type de perte. Puis compléter la surface concernée dans la case correspondante



Après avoir saisi les surfaces, cliquez sur « valider mes pertes de fonds » pour passer à l'étape suivante

Si vous avez plusieurs types d'intervention (re-semis et sursemis), vous pouvez rajouter des lignes en cliquant sur la croix verte « ajouter une perte ».

Si vous n'avez pas de perte de fonds, cliquez directement sur le bouton de validation

Étape 6 : Remplissage des justificatifs pour le paiement

En validant l'étape précédente, Vous êtes automatiquement basculé sur l'écran de départ

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019**
La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **19 juillet 2020**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.

1 Je déclare mon sinistre - Terminé

2 Je complète mes justificatifs - À effectuer ?

3 Je signe ma déclaration -

Imprimer ma télédéclaration

Retour

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION V 2.0 / 4.103

Cliquez sur le second bandeau vert « je complète mes justificatifs »

Vous devez ensuite renseigner les références de l'assurance que vous avez déclarée lors de la précédente étape

Assistent de saisie des justificatifs

Vos étapes

Contrats d'assurance

IBAN

Alertes et observations

Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Contrats d'assurance à la date du sinistre

Assurance souscrite : **Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation**

Votre assurance

Coordonnées de votre contact

Ajouter un contrat d'assurance

Ajouter un nouveau contrat pour ce risque

Valider et continuer

Type de contrat concerné (lié à la saisie lors de l'étape précédente)

Cliquez ici pour afficher les informations à compléter

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION V 2.0 / 4.103

Une fois les informations saisies (numéro de contrat, assureur) vous pouvez valider pour accéder à l'écran suivant

Pour la saisie de l'IBAN, vérifiez si votre rib existe dans le menu déroulant ou bien saisissez votre Rib dans la partie dédiée

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistent de saisie des justificatifs

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IBAN**
- Alertes et observations
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Numéro IBAN

Sélectionnez un IBAN dans la liste. Si vous ne le trouvez pas saisissez le dans la zone prévue plus bas

- Choisir mon IBAN -

Pour modifier le titulaire d'un IBAN présent dans la liste ci-dessus, le sélectionner et cliquer sur « Modifier le titulaire du compte »

Modifier le titulaire du compte

Si besoin, saisissez un nouvel IBAN

FR [xx] - [xxxx] - [xxxx] - [xxxx] - [xxxx] - [xxx]

Titulaire du compte

Confirmer la saisie

Précédent Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

V 2.0 / 4.1.03

Ce Rib sera celui utilisé pour le versement de l'indemnité

Si vous ajoutez un Rib, cliquez ici pour qu'il apparaisse dans le menu déroulant

Cliquez ensuite sur « valider et continuer »

L'écran suivant vous informe des alertes (non bloquantes) sur votre dossier

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistent de saisie des justificatifs

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IBAN
- Alertes et observations**
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Nos observations sur votre télédéclaration

Voici le récapitulatif des observations que nous avons effectuées sur votre télédéclaration. Celles-ci sont non bloquantes pour la poursuite de votre validation et vous sont communiquées à titre purement informatif :

Commune de siège d'exploitation modifiée

Adresse courriel

Afin de pouvoir être contacté plus facilement par votre service départemental, nous vous recommandons de renseigner une adresse électronique :

Votre adresse électronique :

Vos observations

Si vous avez des observations, des remarques à effectuer sur des éléments de votre déclaration, vous pouvez les saisir dans la zone ci-dessous (maximum de 255 caractères) :

vous pouvez saisir un commentaire

Précédent Valider et continuer

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

Calamnat Usager - Assistant d... +

https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/faces/dossier/dossierAssistantSaisieValidation.jsp

Rechercher

Les plus visités

Vos étapes

Contrats d'assurance
IBAN

Alertes et observations

Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Autorisations

J'autorise (nous autorisons) :

la DDT, la DDTM, à consulter tout organisme (EC, OR, coopératives, acheteurs privés, douanes,...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,
la DDT, la DDTM, à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnités perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées,
l'utilisation de ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par les collectivités territoriales,
la DDT, la DDTM, à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aide complémentaires.

Attestations

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

Que je n'ai pas sollicité pour le même dossier, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide.
L'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes.
(Pour les GAEC) : Que la présente déclaration a été réalisée en concertation avec l'ensemble des associés du GAEC.

Engagements

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,
A informer la DDT, la DDTM, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,
A me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.
En cas de perte de fonds (dépôts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.
Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Information et demande

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclusion d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure calamités agricoles.

Précédent Valider mes justificatifs

Windows

Courrier entrant - G... Calamnat Usager - ... U:\Filières_JAA\02... Guide_Teledeclarati... FASS_montant_env... FASS_2020.ods - Lib... 14:42 04/06/2020

Cochez bien l'intégralité des cases avant de valider

Cliquez sur valider mes justificatifs pour passer à la dernière étape

Étape 7 : Signature électronique

Vous êtes à nouveau basculé sur l'écran de départ

Calamnat Usager - Télédeclar... +

https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/faces/dossier/dossierAssistantSaisieValidation.jsp

Rechercher

Les plus visités

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Besoin d'aide Déconnecter

Accueil

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019)

L'enregistrement s'est bien passé

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **19 juillet 2020**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.

1 Je déclare mon sinistre - Terminé

2 Je complète mes justificatifs - Terminé

3 Je signe ma déclaration - A effectuer

Imprimer ma télédéclaration

Pour signer électroniquement ma télédéclaration

Retour

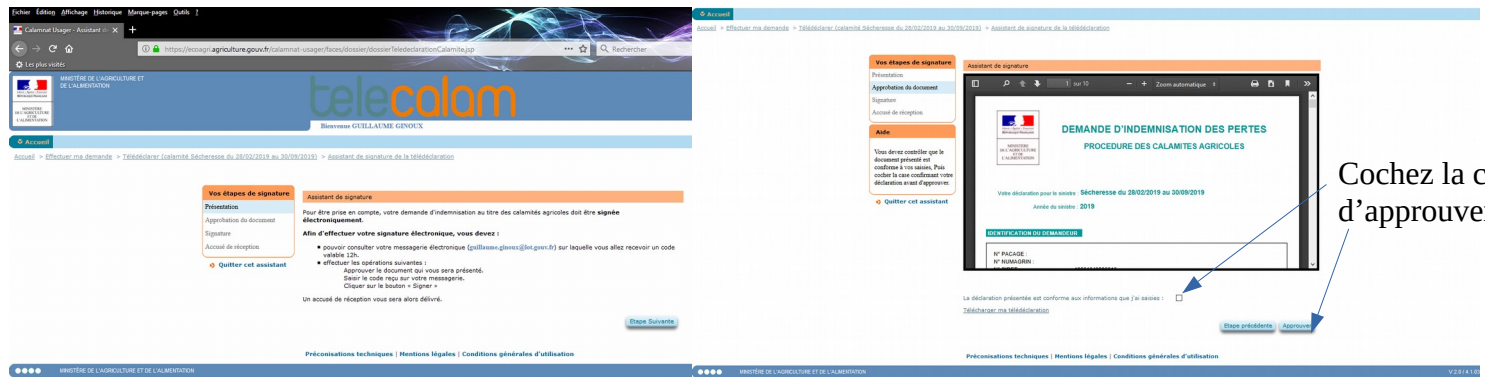
Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

V 2.0 / 4.1.03

Cliquez sur le dernier bandeau vert pour finaliser le dossier

Pour cette étape il faut valider les fenêtres. Vous pouvez télécharger une version informatique de votre déclaration



Une fois que vous avez approuvé votre télédéclaration, vous recevrez un code par mail de l'adresse suivante : signature-prod.sg@agriculture.gouv.fr (vérifier dans les spams)



Vous accédez à l'écran final qui accuse réception de votre télédéclaration



ANNEXE SUR LES CODES CULTURE

Code Calam	Nom calam	Code PAC	Nom PAC
94862	Vigne à Chasselas de table	VRT	vigne : raisins de table
94863	Vigne raisin de table		
93763	Noyer traditionnel	NOX	Noix
93760	Noyer intensif	NOS	Noisette
93740	Noisetier		
91831	Châtaignier bouche	CTG	Châtaigne
91832	Châtaignier industrie		
94802	Prunier d'ente labellisé	PRU	Prune d'Ente pour transformation
94800	Prunier d'ente industrie		
94793	Prunier Reine Claude	VRG	Autres vergers
94780	Prunier de table (autres)		
94550	Pommier (tous)		
94040	Pêcher (yc nectarines)		
91770	Cerisier (tous)		
94430	Poirier (tous)		
93060	Kiwi		
92880	Groseille de bouche		
92740	Framboise de bouche		
92725	Fraise plein champ		
92736	Fraise hors sol	PFR	Petit fruit rouge
91070	Ail		
93380	Melon de plein champ	FRA	Fraise
92926	Haricot vert main	AIL	Ail
95420	Tomate	MLO	Melon
92320	Courgette	HAR	Haricot / Flageolet
94240	Poivron, piment	TOM	Tomate
91290	Asperges blanches	CCT	Courgette / Citrouille
91293	Asperges vertes	PVP	Poivron / Piment
92501a	Maraîchage-fleurs plein air	FLA	Autre légume ou fruit annuel
92501b		ART	Artichaut
92501c		AUB	Aubergine
92501d		BTN	Betterave non fourragère / Bette
92501e		CAR	Carotte
92501f		CHU	Chou
92501g		CCN	Concombre / Cornichon
92501h		CMB	Courge musquée / Butternut
92501i		HBL	Houblon
92501j		LBF	Laitue / Batavia / Feuille de chêne
92501k		OIG	Oignon / Échalote
92501l		PAS	Pastèque
92501m		PPO	Pois (petits pois, pois cassés, pois gourmands)
92501n		POR	Poireau
92501o		POT	Potiron / Potimarron
92501o		FLP	Autre légume ou fruit pérenne
92503	Maraîchage-fleurs abri froid	CSS	Culture sous serre hors sol
92502	Maraîchage-fleurs abri chaud	VRC	vigne : raisins de cuve en production
96000	AOP		
96000	Vins de Pays = vins IGP	TAB	Tabac
96000	Vins de Table = vins sans IG	PTC	Pomme de terre de consommation
95385	Tabac Brun	PTF	Pomme de terre féculière
95380	Tabac Blond	LAV	Lavande / Lavandin
94624	Pomme de terre primeur	PPH	Prairie permanente - herbe (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)
94620	Pommes de terre de conservation	J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE
93102	Lavande (toutes)	J6P	Jachère de 6 ans ou plus
93141	Lavandin (tous)	PTR	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins
94700a	Prairies naturelles	SAG	Sainfoin implanté pour la récolte 2016
94700b		SA7	Sainfoin implanté pour la récolte 2017
94700c		SA8	Sainfoin implanté pour la récolte 2018
94720a		SAI	Autre sainfoin
94720b		TR6	Trèfle implanté pour la récolte 2016
94720c		TR7	Trèfle implanté pour la récolte 2017
94720d		TR8	Trèfle implanté pour la récolte 2018
94720e		TRE	Autre trèfle
94720f		VE7	vesce implantée pour la récolte 2017
94720g		VE8	vesce implantée pour la récolte 2018
94720h		VES	Autre vesce
94720i		JSM	Jachère de 5 ans ou moins
94720j		BRH	Bourrache de 5 ans ou moins
94720k		BRO	Brôme de 5 ans ou moins
94720l		DTY	Dactyle de 5 ans ou moins
94720m		FET	Fétuque de 5 ans ou moins
94684a	Prairies artificielles	PCL	Phacélie de 5 ans ou moins
94684b		RGA	Ray-grass de 5 ans ou moins
94684c		PRL	Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)
94684d		LU6	Luzerne implantée pour la récolte 2016
94684e		LU7	Luzerne implantée pour la récolte 2017
94684f		LUB	Luzerne implantée pour la récolte 2018
94684g		LUZ	Autre luzerne
94684h		SPH	Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
94684i		SPL	Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominante
94684j		BOP	Bois pâturé (prairie herbacée sous couvert d'arbres)
94684k	MIE	Mais ensilage	
93960a	Parcours	BTH	Blé tendre d'hiver
93960b		BTP	Blé tendre de printemps
93960c	BDH	Blé dur d'hiver	
93361	Mais fourrage	ORH	Orge d'hiver
91572	Blé tendre hiver Quercy Blanc	ORP	Orge de printemps
91572	Blé tendre hiver Reste Dept.	AVH	Avoine d'hiver
91574	Blé tendre Printemps Quercy Blanc	AVP	Avoine de printemps
91574	Blé tendre Printemps Reste Dept.	TTH	Triticale d'hiver
91551	Blé dur hiver		
93905	Orge d'hiver		
93906	Orge de printemps		
91370a	Avoine		
91370b			
95480a	Triticale		

95480b	
93322	Mais grain irrigué
93325	Mais grain sec Quercy Blanc
93325	Mais grain sec Causses
93325	Mais grain sec Reste Dept.
95343	Sorgho grain
95160a	Seigle
95160b	
92178	Colza sec Quercy Blanc
92178	Colza sec Reste Dept.
94492	Pois protéagineux irrigués
95302	Soja irrigué
95303	Soja sec
95445	Tournesol sec
94494	Pois protéagineux non irrigués
92641	Féveroles hiver
92642	Féveroles printemps
94142	Pépinière viticole racinée
94141	Pépinière viticole greffée soudée
94080	Pépinière fruitière
94064	Pépinière forestière
94120	Pépinière ornementale

Aucune correspondance dans le barème
Rien à déclarer

TTP	Triticale de printemps
MID	Mais doux
MIS	Mais
SOG	Sorgho
SGH	Seigle d'hiver
SGP	Seigle de printemps
CZH	Colza d'hiver
PPR	Pois de printemps
SOJ	Soja
TRN	Tournesol
PHI	Pois d'hiver
FVL	Féverole
PEP	Pépinière
CZP	Colza de printemps
BDP	Blé dur de printemps
EPE	Epeautre
MLT	Millet
MOH	Moha
SRS	Sarrasin
CHT	Autre céréale d'hiver de genre Triticum
CGF	Autre céréale de genre Fagopyrum
CAG	Autre céréale ou pseudo céréale d'un autre genre
MCR	Mélange de céréales ou pseudo céréales pures ou mélange avec des protéagineux non prépondérants
CML	Cameline
LIP	Lin non textile de printemps
MOT	Moutarde
OAG	Autre oléagineux d'un autre genre
LDH	Lupin doux d'hiver
LDP	Lupin doux de printemps
MPP	Mélange de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole)
MPC	Mélange de protéagineux prépondérants (pois et/ou lupin et/ou féverole) et de céréales
CHV	Chanvre
FNU	Fenugrec
LEC	Lentille cultivée (non fourragère)
PCH	Pois chiche
FF7	Féverole fourragère implantée pour la récolte 2017
FF8	Féverole fourragère implantée pour la récolte 2018
JOB	Jarosse implantée pour la récolte 2018
LH6	Lupin fourager d'hiver implanté pour la récolte 2016
LH8	Lupin fourager d'hiver implanté pour la récolte 2018
LP8	Lupin fourager de printemps implanté pour la récolte 2018
LFP	Autre lupin fourager de printemps
MEL	Autre méilot
PH8	Pois fourager d'hiver implanté pour la récolte 2018
PFH	Autre pois fourager d'hiver
ML6	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles)
ML7	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2017 (entre elles)
ML8	Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2018 (entre elles)
MC6	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2016 et de céréales
MC7	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2017 et de céréales et/ou d'oléagineux
MC8	Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes implantées pour la récolte 2018 et de céréales et/ou d'oléagineux
BVF	Betterave fourragère
FSG	Autre plante fourragère sarclée d'un autre genre
FAG	Autre fourrage annuel d'un autre genre
CPL	Fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux (en proportion < 50%) et/ou de légumineuses fourragères (en proportion < 50%)
GFP	Autre graminée fourragère pure de 5 ans ou moins
MLG	Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins
OLI	Oliveraie
VRN	vigne : raisins de cuve non en production
RVI	Restructuration du vignoble
ANE	Aneth
CMM	Camomille
CRD	Coriandre
THY	Thym
PPA	Autres plantes ornementales et PPAM annuelles
PPP	Autres plantes ornementales et PPAM pérennes
MPA	Autre mélange de plantes fixant l'azote
MCT	Miscanthus
TCR	Taillis à courte rotation
TRU	Truffière (plants mycorhizés)
SBO	Surface boisée sur une ancienne terre agricole
SNE	Surface agricole temporairement non exploitée
BFP	Bande admissible le long d'une forêt avec production
BFS	Bande admissible le long d'une forêt sans production
BTA	Bande tampon
BOR	Bordure de champ
CID	Cultures conduites en inter-rangs : 2 cultures représentant chacune plus de 25%
CIT	Cultures conduites en inter-rangs : 3 cultures représentant chacune plus de 25%
RDI	Radis
PSL	Persil